



## Exclusion temporaire

Par **Hier**, le **12/06/2023** à **00:19**

Bonjour

Sur le temps de pause de midi mon fils de 4 ème a "joué" avec une trentaine d'élèves à se courir après dont le but était de tirer sur le pantalon . Mon fils a essayé de le faire mais n'y est pas parvenu en réponse de ce qui lui avait été fait par un autre élève. Personne n'a subi le geste car c'était un jeu il n'y pas de plainte d'élève . Les surveillants ont rapporté les faits à la cpe qui a décidé avec le principal d'exclure 1 journée les élèves dont mon fils. La sanction est pour moi pas adaptée et pas proportionnelle aux faits.

Par **janus2fr**, le **12/06/2023** à **06:48**

Bonjour,

Quelle est votre question d'ordre juridique ?

Par **Visiteur**, le **12/06/2023** à **08:24**

Bonjour,

Quel jeu stupide. N'est-il pas assimilé à du harcèlement ?

Par **Hier**, le **12/06/2023** à **09:22**

Le harcèlement est défini comme étant une violence REPETEE qui peut être verbale, physique ou psychologique.

Ne pas tout confondre...

Par **Pierrepauljean**, le **12/06/2023** à **09:46**

bonjour

était ce "tirer "sur le pantalon ou "baisser" le pantalon ?

Par **Visiteur**, le **12/06/2023** à **09:51**

Ce n'est sans doute pas un jeu qui a été inventé hier...

Et les cours de récré sont des lieux très propices aux moqueries et justement "harcèlements" sur lesquels l'Education Nationale a enfin ouvert les yeux.

Par **jodelariege**, le **12/06/2023** à **11:21**

bonjour

mon fils a aussi participé sans le vouloir vraiment (il y a des années..) à ce" jeu" un jeune lui a déchiré la poche.....

.ce genre de jeu avec beaucoup d'enfants degeneere vite et certains s'amusement ainsi au détriment d'autres .... cela n'est plus alors un jeu pour ceux qui subissent...car sur 30 élèves il est certains que certains subissent .....

Par **miyako**, le **13/06/2023** à **08:10**

Bonjour ,

[quote]

Le harcèlement est défini comme étant une violence REPETEE qui peut être verbale, physique ou psychologique.

Ne pas tout confondre...

[/quote]

Je partage amplement cet avis .

Il s'agit d'un jeu de récré assez courant ,ce n'est pas du harcèlement .Il y a des surveillants qui sont là pour faire en sorte que cela ne dégénère pas en bagarre et ne se reproduise pas.

cordialement

Par **Visiteur**, le **13/06/2023** à **09:58**

S'il y a eu exclusion d'élèves, la situation n'est certainement pas aussi simple qu'exposée.

[quote]

Les surveillants ont rapporté les faits

[/quote]

Le mieux serait de prendre rendez-vous avec le CPE et de lui demander les raisons précises de la sanction. Notamment ces "faits" qui ne sont peut être pas qu'un jeu inoffensif.

Par **Marck.ESP**, le **13/06/2023 à 10:32**

Bonjour

Il n'y a pas de réponse juridique pour ces faits, qui sont de petits débordements de jeu.

Pour contester, il faut s'en référer au chef d'établissement ou au rectorat.